

19 avenue du Colonel Jacques Soufflet
37150 LA CROIX EN TOURAINE
Tél : 02.47.23.58.63
Fax : 02.47.30.81.00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLERE-VAL DE CHER

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

(application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000)

EXERCICE 2008

Délibéré et adopté en Conseil Communautaire, le 28 mai 2009
La Présidente,
Jocelyne COCHIN

I-CONTEXTE ET ORGANISATION GENERALE DU SERVICE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de la COLLECTE et du TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES pour l'exercice 2008.

1 - Les communes adhérentes :

Au 1^{er} janvier 2008, la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher regroupait 14 communes :

Les communes de :

- Athée sur Cher.
- Bléré.
- Chenonceaux.
- Chisseaux.
- Cigogné.
- Civray de Touraine.
- Courçay.
- Dierre.
- Epeigné les Bois.
- Francueil.
- La Croix en Touraine.
- Luzillé.
- Saint Martin le Beau.
- Sublaines.

2 - Services assurés par la Communauté de Communes :

La CCBVC assure l'ensemble des compétences relatives au service public comprenant :

- La collecte des Ordures Ménagères.
- La mise en place et la gestion de la collecte sélective des emballages ménagers ainsi que la collecte sélective du verre et des journaux-magazines.
- La gestion et la construction des déchetteries.
- Le traitement des Ordures Ménagères (compétence du SMITOM d'Amboise).
- Le tri des emballages ménagers et des journaux - magazines (compétence du SMITOM d'Amboise).

II-DEMOGRAPHIE

COMMUNES	POPULATION 2007	POPULATION 2008
Athée sur Cher	2 049	2 350
Bléré	4 647	5 138
Chenonceaux	326	345
Chisseaux	581	623
Cigogné	310	326
Civray de Touraine	1 540	1736
Courçay	706	771
La Croix en Touraine	2 030	2 223
Dierre	498	565
Epeigné Les Bois	384	418
Francueil	956	1 252
Luzillé	773	900
St Martin le Beau	2 515	2 660
Sublaines	159	173
TOTAL	17 474	19 480

Le dernier recensement officiel a été pris en compte.

III- TONNAGE COLLECTES

	Collecté en 2005	Collecté en 2006	Collecté en 2007	Collecté en 2008
Ordures Ménagères.	4 726.30	4 161.37	3 161.08	2 961,16
Collecte du verre.	797.20	864.00	913.58	946,90
Collecte des journaux - magazines.	462.36	507.20	574.84	617,10
Collecte des emballages ménagers.	323.06	354.90	415.01	390,41
Collecte en déchetteries	5 460.57	5 458.16	6 139.12	6 271.29
Total (en tonnes)	11 769.49	11 345.63	11 203.63	11 186.86
Soit par habitant et par an	673.54 kg	649.28 kg	641.16 kg	574.27 kg

IV-INDICATEURS TECHNIQUES

A - Le service COLLECTE :

1 - La collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers.

La collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers est confiée à la Société Véolia Propreté depuis le 1^{er} juillet 2006.

La Société Véolia Propreté assure les missions suivantes :

- La collecte sur toutes les voies publiques et privées ouvertes à la circulation publique couvrant le territoire de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.
- L'évacuation des Ordures ménagères jusqu'au centre de transfert d'Amboise.
- L'évacuation des emballages ménagers jusqu'au centre de transfert d'Amboise.

Cette collecte des ordures ménagères est assurée selon le mode en porte à porte, en bacs. En effet, un appel d'offres a été lancé en 2005 pour doter chaque foyer d'un bac à puce.

Le marché a été attribué à l'entreprise Sulo.

9 080 bacs ont été commandés et distribués aux habitants en 2006 (8 000 bacs de 120 L, 850 bacs de 240 L, 160 bacs de 340 L et 70 bacs de 660 L).

En 2008, une nouvelle commande de 200 bacs (investissement : 6 078 euros HT) a été effectuée afin de doter les nouveaux administrés s'installant sur l'une des communes de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

La gestion du parc de bacs roulants (échanges, réparations...) est assurée par le Syndicat de Vicinalité de Bléré. La dépense 2008 s'élève à 6 637 euros. De plus, la gestion et la maintenance du logiciel de facturation par la société SULO sont à l'origine d'une dépense de 8 303 euros HT.

Les véhicules utilisés pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers sont des bennes bi- compartimentées. Certains hameaux sont collectés en bennes, du fait de l'étroitesse des rues.

Les dépenses de fonctionnement de l'année pour le service « collecte » s'élèvent à 804 534 € HT.

Au total, 2 961.16 T d'ordures ménagères et 390.41 T d'emballages ont été collectées en 2008.

Ces déchets sont ensuite vidés sur le site du centre de transfert du SMITOM d'Amboise.

Ces tonnages mettent en valeur l'impact de la mise en place de la redevance incitative avec une augmentation du taux de valorisation des déchets ménagers (tri sélectif, apports en déchetteries) et une diminution de la quantité de déchets non valorisables.

	OM	Emballages	Verre	Journaux- magazines	Apports en déchetteries
Evolution du tonnage entre 2007 et 2008	- 6.3%	- 6%	+ 3.6%	+7.3%	+2.1%

La quantité totale de l'ensemble des déchets collectés et traités par la CCBVC a donc diminué de 0.15% par rapport à l'année 2007.

2 - La collecte sélective et le tri des emballages ménagers.

La collecte sélective des emballages ménagers a démarré au cours de l'année 2002.

Cette collecte est réalisée, en porte à porte, en sacs jaunes. Ces sacs sont réservés aux emballages ménagers suivants : bouteilles plastiques, briques alimentaires, boîtes métalliques et cartonnets. Ces emballages sont collectés de façon hebdomadaire pour toutes les communes.

En 2008, nous avons commandés pour 9 487 € HT de sacs (jaunes et noirs). Une commande a été faite en fin d'année 2007 ce qui explique qu'il y ait eu peu de commande en 2008.

Un appel d'offres a été lancé en 2005 par le SMITOM d'Amboise afin de choisir un centre de tri. La solution retenue est celle de la société COVED à Chanceaux Près Loches.

Les tonnages d'emballages collectés durant l'année 2008 sont les suivants :

Trimestre 2008	Tonnages collectés (en T)	Kg / habitant / trimestre
1 ^{er}	97.80	5.02
2 ^{ème}	96.52	4.95
3 ^{ème}	98.47	5.05
4 ^{ème}	97.62	5.01

Le coût du tri de ces emballages pour l'année 2008 s'élève à 84 047 € HT.

Le taux moyen de refus dans ces emballages collectés est de 18 % en 2008 (21.7% en 2007).

Ainsi, le tonnage d'emballages correctement triés peut être évalué à 16.42 kg par an et par habitant.

Le taux de participation des habitants est donc satisfaisant au regard du volume d'emballages qui a diminué par rapport à l'année 2007 (-6%). Les efforts doivent plutôt se concentrer sur la qualité du tri. Un taux de refus de 12% à 15% environ devrait pouvoir être atteint.

C'est pourquoi, les actions de communication et d'information en direction de la population doivent encore être poursuivies.

Les dernières caractérisations semblent montrer une nette amélioration par rapport à l'année 2007 où dans la quasi-totalité des sacs, il y avait la présence de barquettes plastiques. En 2008, les sacs sont globalement mieux triés.

Cependant, il convient de noter que la présence d'une seule bouteille en verre dans un sac peut fausser les résultats.

Une campagne de communication a été menée lors de la mise en place du tri sélectif afin d'informer la population des consignes de tri et du devenir de ces emballages.

Plusieurs documents ont ainsi été créés et distribués aux habitants :

- Lettre du Tri.
- Guide du tri.
- Plaquettes « rappel des consignes de tri ».

Une nouvelle lettre du tri a été éditée à la fin du 4^{ème} trimestre 2008, afin de rappeler les consignes de tri. Les dépenses liées à la communication écrite se sont élevées à 1 962 HT en 2008 (rattachement de la lettre du tri - année 2007)

De plus, une ambassadrice du tri est employée à la CCBVC depuis septembre 2007. Des informations en porte à porte, des interventions dans les écoles (collecte de piles, animation auprès des enfants...) ou sur les marchés et des visites du centre de tri sont régulièrement organisées. Une intervention a également eu lieu durant une semaine dans un supermarché, à Bléré. Ces différentes interventions auprès de la population expliquent, en partie, la baisse du tonnage d'ordures ménagères collectées et le meilleur tri des ordures observé lors des caractérisations.

En 2008, sur 4 trimestres, les tonnages de matières premières livrées et recyclées pour la CCBVC sont présentés dans le tableau suivant :

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	TOTAL (T)
Acier	19.306	11.171	10.333	23.568	64.378
Aluminium	0	0	2.836	0	2.836
Cartons	36.678	21.935	50.757	43.569	152.939
Briques	6.499	6.494	4.272	14.974	32.239
PET couleur	3.546	4.735	4.756	7.045	20.082
PET clair	13.22	10.531	17.239	11.715	52.705
PEHD	9.865	9.202	3.942	10.111	33.12
Verre	218.1	269.22	265.52	222.52	975.36
Journaux	148.98	168.94	145.84	97.98	561.74
TOTAL	456.194	502.228	505.495	431.482	1 895.399

3 - La collecte du verre et des journaux - magazines.

Cette collecte est réalisée en apport volontaire. La collecte du verre et des journaux - magazines est assurée par la société Véolia Propreté.

Le verre et les journaux - magazines sont ensuite déposés au centre de transfert d'Amboise.

Les journaux - magazines sont triés au centre de tri de Chanceaux-Près-Loches géré par la Société COVED puis recyclés par la Société La Chapelle Darblay. Le verre est directement recyclé par la société Saint Gobain.

Le tableau suivant présente un récapitulatif de l'ensemble des conteneurs situés sur le territoire de la CCBVC.

COMMUNES	POPULATION	CONTENEUR A VERRE	CONTENEUR A JOURNAUX
Athée sur Cher	2 350	10	11
Bléré	5 138	25	22
Chenonceaux	345	5	2
Chisseaux	623	7	3
Cigogné	326	2	1
Civray de Touraine	1 736	5	5
Courçay	771	3	3
La Croix en Touraine	2 223	6	7
Dierre	565	2	2
Epeigné Les Bois	418	2	1
Francueil	1 252	6	2
Luzillé	900	3	1
St Martin le Beau	2 660	15	7
Sublaines	173	1	1
TOTAL	19 480	92	68

En 2008, une dépense de 7 527 euros a été effectuée pour l'achat de nouveaux conteneurs à verre et à journaux- magazines.

Les dépenses liées à la collecte du verre s'élèvent à 30 418 euros HT auxquelles il convient d'ajouter 11 115 euros HT de transfert.

Les dépenses liées à la collecte des journaux-magazines s'élèvent à 24 456 euros HT auxquelles il convient d'ajouter 22 771 euros HT de transfert et 41 250 euros HT de tri.

946.90 tonnes de verre et 617.10 tonnes de journaux- magazines ont été collectées sur le territoire de la CCBVC en 2008.

4 - Le compostage individuel.

Sur le territoire de la CCBVC, une opération favorisant le compostage individuel a été mise en place. La CCBVC a procédé à l'acquisition de 1 150 composteurs depuis le démarrage de l'opération (achat de 2008 compris) afin de répondre à la demande. Les composteurs sont mis à disposition de la population moyennant une participation de 15 euros (320 litres) ou 30 euros (800 litres).

Nous avons bénéficié d'une subvention du Conseil Général d'un montant de 5 093,05 €.

En 2008, une dépense de 20 579 euros HT a été réalisée pour l'achat de nouveaux composteurs (200 composteurs de 320 litres et 150 composteurs de 800 litres), ceci afin de satisfaire la demande des usagers.

Le tonnage de déchets verts qui ne va plus à l'incinération est difficile à évaluer.

C : Le transfert des ordures ménagères, des emballages ménagers et des journaux - magazines

L'ensemble des déchets collectés en porte à porte et en apport volontaire est regroupé sur le site du centre de transfert d'Amboise géré par le SMITOM d'Amboise.

Le coût du transfert des différentes catégories de déchets collectées sur le territoire de la CCBVC est présenté dans le tableau suivant :

	Ordures ménagères	Emballages ménagers	Verre	Journaux - magazines
Coût du transfert en euros HT	104 411	15 423	11 115	22 771

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses, pour chaque catégorie de déchets, pour l'année 2008 :

	Ordures Ménagères	Emballages	Verre	Journaux - Magazines
Collecte	50.7%	77.7%	73.2%	27.7%
Contenant (bacs/sacs)	2.2%	3.3%	0%	0%
Transfert	14.7%	3.2%	26.8%	25.7%
Tri / Traitement	32.4%	15.8%	0%	46.6%
TOTAL	100%	100%	100%	100%

D : Le traitement des ordures ménagères

Les ordures ménagères collectées sur le territoire de la CCBVC sont incinérées sur le site de l'usine d'incinération de Blois.

Cette unité comprenant deux fours, d'une capacité nominale de 11 tonnes/heure, est aux normes actuelles et a une autorisation d'exploitation fixée à 86 000 tonnes/an.

L'énergie est valorisée sous forme d'électricité et de chaleur.

Lorsque l'usine d'incinération est en arrêt pour cause de panne ou de maintenance, les ordures ménagères de la CCBVC sont enfouies au Centre d'Enfouissement de Sonzay.

Tonnages traités en 2008 :

	Incineration	Enfouissement
1 ^{er} trimestre	724.60	/
2 ^{ème} trimestre	525.65	241.050
3 ^{ème} trimestre	778.48	25.544
4 ^{ème} trimestre	721.380	18.888
TOTAL	2 750.11	285. 482

Le coût du service « Traitement des ordures ménagères » s'élève à 230 186 euros HT pour l'année 2008, auxquels il faut ajouter 104 411 euros pour le transfert, payés au SMITOM d'Amboise (soit 45% du coût du traitement).

E : La gestion des déchetteries

La CCBVC gère 3 déchetteries sur son territoire. Les tonnages collectés en 2008 sur chaque déchetterie sont récapitulés dans le tableau suivant.

	2008					
	Athée sur Cher	Bléré	Chisseaux	TOTAL 2008	TOTAL 2007	TOTAL 2006
Déchets verts	809.02	1033.76	123.44	1 966.22	1 815.27	1 566.12
Gravats	572.99	764.63	-	1 337.62	1 379.13	1 352.43
Cartons	53.88	113.52	19.02	186.42	176.11	156.46
Ferrailles	104.96	197.80	41.22	343.98	371.1	273.51
Bois	-	234.96	-	234.96	-	-
Tout-venant	767.64	1 197.86	183.86	2 149.36	2 359.46	2 077.48
Déchets ménagers spéciaux	52.728			52.728	38.062	32.166

La gestion des déchetteries (gardiennage, location et enlèvement des bennes, traitement des déchets) est confiée à la Société COVED depuis le 31 janvier 2005.

L'accès aux déchetteries de la CCBVC est contrôlé par les gardiens en entrée de site. Les particuliers et les professionnels sont dotés d'une carte d'accès magnétique nominative.

Remarque : les cartes des professionnels sont différentes de celles des particuliers.

Les apports des professionnels sont facturés aux Sociétés et Entreprises concernées selon les tarifs suivants :

- Cartons : 6 euros TTC le m³.
- Végétaux : 12 euros TTC le m³.
- Tout-venant : 30 euros TTC le m³.
- Gravats : 37 euros TTC le m³.
- Ferrailles : 5 euros TTC le m³.
- Bois : 25 euros TTC le m³.
- Déchets Ménagers Spéciaux - DMS (peintures, solvant...) : 2 euros TTC par kilo (des balances sont acquises pour permettre la pesée de ces dépôts).

Les recettes issues de l'accès des professionnels en déchetterie s'élèvent à : 11 877 euros en 2008.

Quelques problèmes de dégradation des déchetteries ont encore été répertoriés sur chaque site en 2008.

Le coût pour l'exploitation 2008 de l'ensemble des déchetteries est de 486 907€ par an (soit un total de 24.9 euros par an et par habitant). Ce coût comprend la dépense de 49 621 euros HT liée au broyage des déchets verts sur le site du SMITOM d'Amboise. La CCBVC ne perçoit aucune recette sur la vente du compost.

Tableau récapitulatif de la fréquentation des déchetteries de la CCBVC

Déchetterie	Fréquentation Particuliers	Fréquentation Professionnels	Fréquentation 2008
Athée sur Cher	23 823	407	24 230
Bléré	43 116	1 409	44 525
Chisseaux	7 622	220	7 842
TOTAL	74 561	2 036	76 597

Tableau récapitulatif du coût de fonctionnement des déchetteries de la CCBVC

Déchetterie	Coût d'exploitation En euros HT	Fréquentation 2008	Coût par entrée en euros
Athée sur Cher	133 996	24 230	5.53
Bléré	310 923	44 525	6.98
Chisseaux	41 988	7 842	5.35
TOTAL	486 907	76 597	6.35 euros par entrée

Par ailleurs, la CCBVC a réalisé, au cours de l'année 2008, divers investissements afin d'aménager les déchetteries : achat d'une armoire à DMS pour la déchetterie d'Athée sur Cher, installation de gardes corps à la déchetterie de Bléré. Ces investissements représentent un total de 32 412 € HT.

F : La collecte des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Depuis le mois de décembre 2007, la CCBVC a mis en place un service de collecte des seringues réservé aux particuliers en auto-médication.

Une armoire a été achetée pour le stockage de ces déchets (3 760 euros HT). Le transport et l'élimination par incinération (à Blois) ont été confiés à la Société Médical Service.

La collecte et le traitement des DASRI ont représenté un coût de 1500 € HT, pour l'année 2008.

Les particuliers peuvent ainsi venir déposer les déchets d'activité de soins au siège de la CCBVC. Des boîtes spécifiques pour le stockage de ces déchets piquants et coupants leur sont alors remises gratuitement.

Un planning précisant les jours d'ouverture du service de collecte de ces déchets au siège de la CCBVC a été mis en place et sera diffusé chaque année (ouverture 3 demi-journées de suite par mois de 9h00 à 12h30).

Enfin, un suivi administratif a été mis en place afin d'assurer la traçabilité de ces déchets tout en conservant l'anonymat des usagers.

Il est important de préciser que les personnes ne pouvant se déplacer peuvent donner procuration à un tiers pour le dépôt des boîtes pleines et le retrait des boîtes neuves (document à demander au siège de la CCBVC).

Au cours de l'année 2008, 97 personnes ont utilisé le service de collecte des DASRI.

G : Les frais de fonctionnement

La mise en place de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire de la CCBVC nécessite un suivi rigoureux et une mise à jour, en continu, du fichier des administrés.

Le suivi du recouvrement des factures et la gestion des réclamations doivent, de même, être assurés régulièrement.

Enfin, les frais de fonctionnement du service d'élimination des ordures ménagères doivent prendre en compte :

- La gestion d'un personnel composé de 3 agents en 2008,
- L'établissement de comptes d'exploitation par domaines d'activités,

- Le suivi rigoureux des contrats avec les prestataires et des relations avec les différents interlocuteurs publics et privés.
- La mise en place et le suivi des performances de tri des habitants et des recettes s'y rapportant.
- La communication sur le tri sélectif.

Les frais de fonctionnement du service d'élimination des ordures ménagères de la CCBVC s'élèvent à 116 811 euros en 2008. Ces frais comprennent notamment les frais d'affranchissement (12 186 euros dont 9 699 euros remboursés par la Trésorerie), les frais de communication et les frais de personnel.

Au 31 décembre 2008, le personnel du service d'enlèvement des ordures ménagères était composé de :

- Un Technicien (salaire affecté à 80 % sur le service REOM et à 20% sur les services généraux de la CCBVC).
- Un agent responsable de la facturation aux particuliers et du suivi du budget REOM (31,5 h / semaine).
- Une ambassadrice du tri.

Les frais de personnel s'élèvent à 59 639 euros pour l'année 2008. La subvention Eco-Emballages pour l'ambassadrice du tri sera versée en 2009.

V-INDICATEURS FINANCIERS

V.1 : Les différentes composantes du prix du service :

Le graphique suivant présente la répartition des dépenses de fonctionnement de l'année 2008.

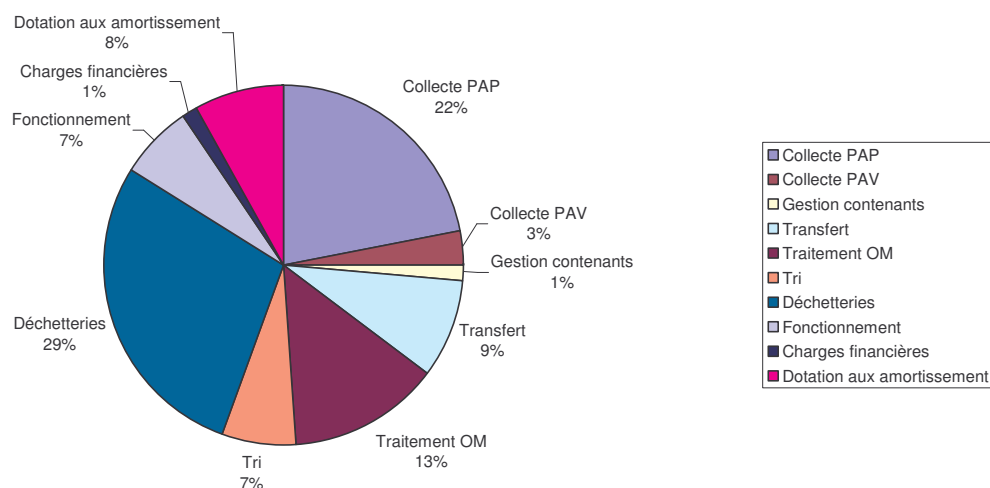


TABLEAU GENERAL

Dépenses réalisées au cours de l'année
(en euros HT)

	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008
Collecte Porte à porte (OM et emballages)	385 152	384 771	376 482
Collecte apport volontaire (verre et journaux)	52 624	54 182	54 874
Gestion des contenants (sacs et bacs)	24 824	83 514	30 505
Transfert (OM, emballages, verre, journaux)	172 147	158 199	153 720
Traitement des OM	392 979	245 741	230 186
Tri (emballages, journaux)	122 759	115 736	116 108
Exploitation des déchetteries	432 547	484 796	486 907
Fonctionnement	67 627	102 665	116 811
Charges financières	16 165	25 529	23 302
Dotation aux amortissements	85 869	126 048	136 720
DEPENSES TOTALES	1 752 693	1 781 181	1 717 312

EN Euros PAR HABITANT

	Exercice 2006 17 474	Exercice 2007 17 474	Exercice 2008 19 480 habitants
Collecte Porte à porte (OM et emballages)	22.04	22.02	19.32
Collecte apport volontaire (verre et journaux)	3.01	3.10	2.81
Gestion des contenants (sacs et bacs)	1.42	4.78	1.56
Transfert (OM, emballages, verre, journaux)	9.85	9.05	7.89
Traitement des OM	22.49	14.06	11.81
Tri (emballages, journaux)	7.02	6.62	5.96
Exploitation des déchetteries	24.75	27.74	24.99
Fonctionnement	3.87	5.87	5.99
Charges financières	0.92	1.46	1.20
Dotation aux amortissements	4.91	7.21	7.02
DEPENSES TOTALES	100.30	101.93	88.15

Remarque : l'excédent de fonctionnement en fin d'année est de 67 587 euros portant de 231 632 euros à 299 219 euros l'excédent global.

VI- INVESTISSEMENTS 2009

Les investissements prévus au cours de l'année 2009 sont les suivants :

- Achat de composteurs individuels.
- Achat de bacs à puce afin de doter les nouveaux arrivants.
- Achat de PAV

VII-FINANCEMENT DU SERVICE

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le financement du service est assuré par :

1. La Redevance incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Elle est directement versée à la CCBVC par les habitants. Cette redevance se décompose en deux parties distinctes pour l'année 2008 :

- La part forfaitaire d'un montant de 114 euros TTC par an et par emplacement.
- La part variable en fonction du nombre de levées du bac et de son volume (ou achat de sacs). Le montant de la part variable s'élève à 0.02 euros TTC par litre collecté.

2. Les aides Eco - Emballages et la vente des matériaux triés.

En 2008, la vente des matériaux de tri a apporté 90 768 euros de recettes.

	2006	2007	2008
Acier	2 358	6 684	7 137
Aluminium	1227	407	1 735
Cartons	3361	5 950	8 952
Flaconnages plastiques	21 217	19 567	23 639
Verre	17 832	17 934	17 783
Journaux - magazines	26 575	29 528	31 522
TOTAL	72 570	80 070	90 768

La CCBVC a reçu 208 579 € sous forme de subventions pour l'année 2008, dont :

- le solde des aides Eco Folio pour les années 2006 et 2007 : 14 205 €
- 900 € par OCADE RECYCLUM (recyclage des ampoules - aide exceptionnelle)
- 193 474€ de la part d'Eco Emballage

3. L'accès des professionnels en déchetterie.

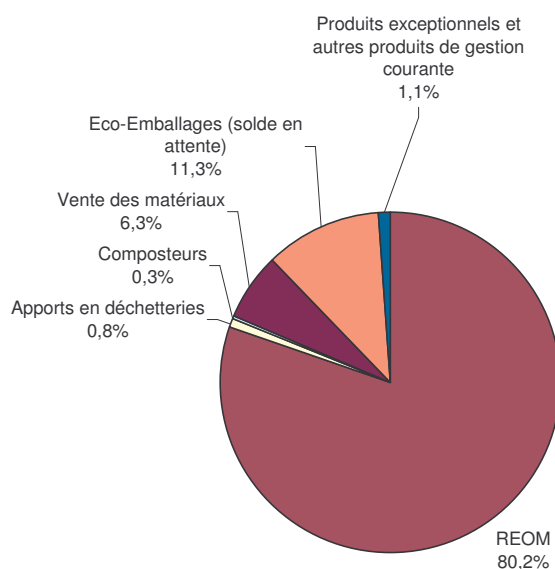
Les recettes issues de l'accès des professionnels en déchetterie s'élèvent à : 11 877 euros en 2008.

Les recettes 2006, 2007 et 2008 issues des aides Eco-Emballages, de la vente des matériaux triés et de l'accès des professionnels en déchetterie sont présentées dans le tableau suivant :

	2006	2007	2008
Accès des professionnels en déchetteries	7 498 euros	15 330 euros	11 877 euros
Vente des matériaux triés	69 586 euros	80 070 euros	90 768 euros
Soutiens Eco-Emballages	143 347 euros	111 700 euros (+solde non reçu à ce jour)	193 473 euros
TOTAL	220 431 euros	207 100 euros (+solde non reçu à ce jour)	296 118 euros
Soit en euros / hab.	12.61 euros / hab.	11.85 euros / hab.	15.20 euro / hab

Remarque : Le solde des soutiens Eco-Emballages pour l'année 2007 a été versé en 2008.

Le graphique suivant présente la répartition des recettes de fonctionnement de l'année 2008 (hors excédent rapporté).



VIII-CONCLUSION

Aujourd'hui, la CCBVC peut prétendre disposer d'un service global d'élimination des déchets ménagers satisfaisant. Il n'en reste pas moins qu'il faut continuer à l'améliorer, en qualité certes, mais surtout au niveau de la réduction des coûts.

Aucun facteur ne doit être négligé : collecte, fonctionnement des déchetteries ainsi que tri sélectif, transfert des OM, traitement et compostage des déchets verts même si ces dernières compétences ont été transférées au SMITOM d'Amboise.

Pour optimiser son service, la CCBVC pourra s'appuyer sur l'étude d'optimisation qui a été réalisée. Cette étude réalisée par le bureau SYNTHECO a permis de faire un état des lieux et de proposer différents leviers d'actions.

Ainsi, la CCBVC s'engage en 2009 dans une étude de rationalisation de ses déchetteries avant de lancer, en fin d'année, les nouveaux marchés de gestion.

Enfin, la communication doit être renforcée, elle devra porter notamment sur les axes suivants :

- améliorer les efforts de tri ;
- faire prendre conscience aux habitants que la réduction à la source des ordures ménagères est importante car cela permet de maîtriser les coûts.